

Partenariat de la Région Nouvelle-Aquitaine AAP « recyclage foncier »

La Région Nouvelle-Aquitaine est une région attractive ; elle accueille en moyenne chaque année 30 000 nouveaux habitants et doit faire face à des phénomènes d'héliotropisme et de métropolisation. Depuis plusieurs décennies, le modèle urbain de la Nouvelle-Aquitaine s'est fait en étalement avec des conséquences préjudiciables sur le quotidien des néo-aquitains, sur l'environnement, les paysages ou les collectivités. Ce modèle de développement doit être réinterrogé.

Pour faire face à ces enjeux, la stratégie foncière régionale votée le 25 juin 2018, NeoTerra, la feuille de route régionale dédiée à la transition énergétique et écologique, votée le 9 juillet 2019 et SRADDET voté le 16 décembre 2019 actent la volonté de la Région Nouvelle-Aquitaine d'engager une politique ambitieuse de réduction de la consommation foncière. L'objectif est de préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers, tout en cherchant à les valoriser pour garantir son attractivité et sa qualité de vie.

Dans ce contexte, la Région a lancé une politique de résorption des friches afin de recycler le foncier artificialisé et ainsi contribuer à une logique de sobriété foncière. Ces friches constituent un gisement foncier et la reconquête de ces espaces répond à des enjeux concrets de :

- réduction de l'étalement urbain,
- requalification urbaine,
- limitation des risques et des nuisances que constituent les friches,
- présence de la nature en ville et restauration des continuités écologiques

Dans le cadre du plan de relance - Fonds Friches et notamment de l'AAP « recyclage foncier », l'Etat et la Région s'associent et coordonnent leurs actions.

La Région accompagnera les territoires dans le dépôt des dossiers et notamment sur le volet ingénierie via les ressources du cluster Odéys Construction et aménagement durables.

Les modalités d'accompagnement de la Région sont détaillées dans l'annexe « accompagnement de la Région Nouvelle-Aquitaine »

Contact Région Nouvelle-Aquitaine : foncier-friches@nouvelle-aquitaine.fr